



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 octobre 2022

Date de la convocation : 14 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Lay s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie de Lay.

Ordre du Jour

- 1- Budget Assainissement - Amortissements ;
- 2- Maison Jacquetton - Locations ;
- 3- Subvention voyage scolaire ;
- 4- Travaux Divers ;
- 5- Questions diverses.

Présents :

Fernand BERCHOUX, Leitia BERNICAT, Jean-Pierre BUCCO, Jean-Marc GIRAUD, Jean-Christophe GUILLON, Carole IAFRATE, Jocelyn JUNET, Maryline PANENC, Hervé PONTILLE, Nicolas PONTILLE, Pierre SALAZARD, Michel PATUREL,

Absents : Paula RODRIGUES, Sandrine BLEIN, Myriam CORTEY,

Pouvoirs déposés :

Paula RODRIGUES à Jean-Marc GIRAUD
Myriam CORTEY à Nicolas PONTILLE

Secrétaire élu pour la séance : Pierre SALAZARD

- Approbation procès-verbal -

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022.

- BUDGET ASSAINISSEMENT - Amortissement -

Annule et remplace la DCM 20220217.7

Après consultation du chef de service comptable du SGC Loire Nord, la durée d'amortissement des travaux des réseaux peuvent aller jusqu'à 60 ans. Concernant la station d'épuration la durée doit rester à 30 ans.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allonger la durée des amortissements des travaux des réseaux de la station de 30 à 60 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'allonger la durée des amortissements des travaux des réseaux de 30 à 60 ans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

- MAISON JACQUETTON -

Monsieur le Maire et Monsieur le 3eme adjoint font le point sur les travaux de la Maison Jacquetton :

- Les façadiers sont en avance sur leur planning, ils pourront commencer les travaux plutôt que prévu. Il restera l'intérieur de la cour de la MAM car il faut faire la reprise du mur au-dessus de la classe.
- Entreprise CHAIZE doit venir poser les gardes corps ;

Des personnes ont fait leur demande pour se positionner sur des logements. Les locations seront effectives à partir du 1^{er} novembre.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des personnes qui souhaitent les logements.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'attribuer les logements aux trois personnes qui en ont fait la demande,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

- SUBVENTION VOYAGE SCOLAIRE -

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'école publique souhaite emmener les enfants de la classe du CP au CM en voyage scolaire du 5 au 9 juin 2023 pour une semaine en classe mer.

Monsieur le Maire rappelle les diverses propositions qui ont été prises pour les voyages scolaires des années précédentes.

Mme la directrice sollicite une subvention auprès de mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser la somme de 40 euros par élève soit un montant de 2 800 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle à l'association du Sou des Ecoles pour un montant de 3 000 Euros ;
- **DIT** que le versement de la subvention se fera sur le Budget Général de 2023 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574 ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer tout acte nécessaire.

- TRAVAUX DIVERS -

Chemin de Ronde :

- Fin des Travaux de la SDEI,
- Rampe d'accès à l'entrée au cimetière est terminée,
- Une rampe en fer va être installé dans la descente de l'allée,
- Goudron réalisé par l'entreprise PONTILLE va être fait autour du 10 novembre

Rue de la Chapelle :

- Marquage au sol a été réalisé,
- Il manque des panneaux ainsi que les chicanes.

Nous avons reçu la subvention des amendes de polices pour un montant d'environ 7600 euros.

Préau :

- Une réunion de chantier a été organisée avec tous les corps de métier et la commission travaux,
- La maçonnerie commence le lundi 24 octobre,
- Les charpentiers arriveront début d'année.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis qui ont été réalisés pour la charpente et couverture.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le devis de l'entreprise BRUN pour la charpente et couverture ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Lotissement :

- Travaux de voirie sont terminés,
- La signalisation est à venir (marquage au sol et panneaux),

Questions diverses

- Conseil d'Ecole
Suite au conseil d'école, 102 élèves sont inscrits à la rentrée 2022-2023. Le règlement de l'école a été voté. Plusieurs projets pour cette année : continué l'embellissement de la cour de l'école, le voyage scolaire pour la classe de CP jusqu'en CM2 et un projet avec l'Ephad avec des interventions.
- Service Civique
Mademoiselle Léa MAZET arrive le 1^{er} novembre en service civique. Elle interviendra à l'école ainsi qu'à la cantine et pour les études.
- Conseil Municipal des Enfants
9 candidats se sont présentés pour 4 enfants élus. L'élection a eu lieu le 7 octobre.
- Repas Instituteurs

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande des instituteurs de l'école de prendre leurs repas au restaurant scolaire.

Monsieur le Maire expose que notre fournisseur de repas peut fournir des repas adultes. L'inscription se fera sur le même principe que les inscriptions des enfants soient sur le site « gestion cantine » au plus tard le vendredi 9h pour la semaine suivante.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de refacturer le coût des repas aux instituteurs 6 €uros.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la demande des instituteurs pour la prise de repas au restaurant scolaire ;
- **FIXE** le coût d'un repas à 6 €uros,
- **AUTORISE** la refacturation mensuelle du coût des repas aux instituteurs.

- CCAS

Une réunion du CCAS se tiendra le 25.10.2022 afin d'organiser les colis et repas de Noël.

Le prochain conseil aura lieu le jeudi 17 novembre 2022.

PV arrêté en date du Jeudi 17 novembre 2022

La secrétaire de séance,
M. Pierre SALAZARD



Le Maire,
M. Jean-Marc GIRAUD

